

CONTRAT DE MAINTENANCE TYPE

DOSSIER REF. : CM13XXX

Entre :

Nom/Nom de la société :

Adresse de l'installation :

Code Postal :

Commune :

Et : **DBO5~AEI**
La Tour de Mondony
13200 ARLES

Le client souscrit par la présente un contrat d'entretien aux conditions générales et garanties en conformité avec la réglementation en vigueur :

- **soit** l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques des systèmes d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2kg/j de DBO5.
- **soit** l'arrêté du 22 juin 2007, relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur efficacité et aux dispositifs d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2kg/j de DBO5.

Ce contrat est lié à l'immeuble concerné, les actes notariés devront en tenir compte lors de la vente éventuelle de ce même immeuble.



Adresse de l'installation :

Date de mise en service de l'installation :

Prestataire ayant effectué la mise en place du dispositif :

Constructeur de la station :

Descriptif de la maintenance :

- Contrôle de bon fonctionnement général de la station ; **MISE EN ROUTE ET ENSEMENCEMENT BACTERIEN de la station.**
- Contrôle de la qualité des rejets : température du rejet, PH, **contrôle de la DCO** ; Les analyses complètes (DBO5 et MES) des effluents sont à la charge du client.
- Suppresseur et bio-activateur : vérifications et réglages éventuels ; changement des filtres à air et graissage ;
- Vérification des niveaux de charge en boue de la station avec avis technique de fréquence de vidange ;
- Etablissement d'un rapport de visite.
- Contrôle des opérations de vidange ; le choix du prestataire reste à la discrétion du client. Il doit être agréé par l'Etat.

ACCES : le client veillera à assurer au technicien un accès aisé à la station ainsi qu'une mise à disposition à titre gratuit d'une prise d'eau courante.

FREQUENCE : les prestations sont effectuées au minimum **1 fois par an.**

DUREE : le présent contrat est conclu pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction.

SOUS-TRAITANCE : DBO5~AEI pourra sous-traiter tout ou partie des produits et services fournis au client, ce que celui-ci accepte expressément.

RESILIATION : par lettre recommandée **deux mois** avant échéance annuelle du contrat. Aucun remboursement ne pourra être exigé par le client.

TARIF 2013 : 125,00€ TTC (Le montant est révisable tous les ans) comprenant l'ensemble des prestations énoncées précédemment, soit 1 contrôles/an.

DBO5~AEI n'assure pas les prestations de vidange de la station.

PAIEMENT : A la souscription du contrat susdit par chèque ou virement bancaire à l'ordre de **DBO5~AEI.**

Fait en double exemplaires

A LE

LE CLIENT

Pour **DBO5~AEI**, Le Président,

Jean-Marc IGNACE

Mention « Bon pour accord » et cachet si société

